

Les cotisations annuelles présentées sont les cotisations minimales requises par grade et par échelon. Le versement de sommes supérieures entrent dans le champ des cotisations de soutien.

Le coût mensuel sur 12 mois est présenté à titre indicatif et ne saurait présenter un caractère contractuel. Les montants prélevés sont toujours des chiffres entiers.

Les cotisations versées avant le 31/12 de l'année ouvrent droit à un crédit d'impôts de 66% du montant versé, dans la limite de 1% des revenus, ou peuvent être incluses aux frais réels.

		Cotisation annuelle	Coût pour un prélèvement sur 12 mois
SPÉCIAL PRIMO - ADHÉSION (pas de prorata temporis)	ENFIP / « jeunes » (moins de 35 ans)	40 €	3,33 €
	Catégorie C	70 €	5,83 €
	Catégorie B	85 €	7,08 €
	Catégorie A	95 €	7,92 €
	Catégorie A+	125 €	10,42 €
CONTRACTUELS	BERKANI	20 €	1,67 €
CATÉGORIE C	C1	97 €	8,08 €
	C2	111 €	9,25 €
	C3	126 €	10,50 €
CATÉGORIE B	B1	136 €	11,33 €
	B2	140 €	11,67 €
	B3	158 €	13,17 €
CATÉGORIE A	Inspecteurs / inspecteurs spécialisés	170 €	14,17 €
	Idiv CN / IP	262 €	21,83 €
	Idiv HC / AFIPA	297 €	24,75 €
	AFIP / GRAF / CSC	378 €	31,50 €
RETRAITÉS	Catégorie C	65 €	5,42 €
	Catégorie B	85 €	7,08 €
	Catégorie A	110 €	9,17 €
	Catégorie A+	135 €	11,25 €

